



COVID-19, la Fédération des
acteurs de la solidarité
Île-de-France reste mobilisée
aux côtés de ses adhérents.

COVID -19 Lettre d'information de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

28 avril 2020

Si vous rencontrez des difficultés avec certains liens web, vous pouvez retrouver cette lettre d'information sur [notre site web](#).

Vous retrouverez dans cette lettre d'informations :

=> Les principales actualités relatives à la crise du Coronavirus à l'échelle régionale et nationale ;

=> Interpellations de la Préfecture de Région ;

=> Que faire lorsqu'une personne est malade?

- *Accès aux soins liés au COVID-19 des personnes sans couverture maladie ;*
- *Protocoles relatifs aux mesures à mettre en œuvre dans les structures et recommandations ;*
- *Autres dispositifs mis en place ;*
- *Informations sur le fonctionnement de la PASS-Avicenne ;*

=> Recensement et veille sur les structures qui maintiennent leur activité : [Pensez à actualiser vos données !!](#) ;

=> Accès aux droits

- *Domiciliation administrative ;*
- *Prolongation des titres de séjour arrivés à expiration durant le confinement pour une durée de six mois ;*
- *Enregistrement de la demande d'asile ;*

=> Actualités sur les dispositifs de l'emploi, sur les aides aux employeurs et les mesures pour le secteur de l'IAE

- *Actualités sur les dispositifs de soutien et les mesures à destination des employeurs ;*
- *Actualités sur le secteur de l'IAE*

=> Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales ;

=> Santé des personnes durant la période de confinement

- *Un numéro vert pour faciliter l'accès aux soins des personnes sans-abri ;*
- *Fonctionnement des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) ;*
- *Dispositifs de soutien en santé mentale en période de confinement ;*
- *Addictions et confinement*

=> Solidarité numérique

=> Lien social, culture et loisirs en période de confinement - nouvelles ressources.

Retrouvez en fin de la newsletter les liens vers les précédents articles d'information

En cette période de crise sanitaire, **la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France est entièrement mobilisée** auprès de ses adhérents et partenaires pour faire remonter les difficultés rencontrées par les structures aux services et agences de l'Etat, pour permettre la mutualisation d'outils entre les structures et pour répondre à vos questions.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous observons une baisse des consultations en médecine générale non liées au COVID-19, signe d'un renoncement aux soins d'une partie de la population. Dans les permanences d'accès aux soins de Santé (PASS) de la région, une baisse de la fréquentation très importante est observée et des personnes ont interrompu leur suivi. Cette situation est particulièrement inquiétante et peut générer des aggravations des pathologies des personnes. **Malgré la période de confinement, il est fondamental que la continuité des soins des personnes, et en particulier des personnes souffrant de maladies chroniques, soit garantie.** C'est pourquoi la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France invite l'ensemble des équipes sociales de son réseau à informer les personnes sur la possibilité et la nécessité de poursuivre leurs soins et d'être vigilantes aux situations de possibles renoncement aux soins. Concernant les PASS, l'Agence Régionale de Santé tient à jour un tableau relatif à leur fonctionnement accessible [via ce lien](#).

Certaines personnes peuvent renoncer aux soins par craintes des contrôles effectués par les forces de l'ordre. Pour rappel, **il est illégal et contraire au secret médical pour un agent des forces de l'ordre de demander le motif médical d'un déplacement pour raisons de santé.** De même, il ne devrait pas y avoir de contrôle de la situation administrative des personnes pendant cette période de confinement. Nous vous invitons à nous faire remonter toute situation contrevenant à ces principes.

Concernant la nécessaire protection des professionnels et bénévoles des structures de veille sociale et d'hébergement, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France interpelle fortement les services et agences de l'Etat ainsi que les collectivités sur le besoin de masques, gel hydroalcoolique, gants et blouses dans les structures. Des commandes ont été effectuées et du matériel de protection a commencé à être distribué aux structures du secteur.

Concernant les tests, l'Agence régionale de santé a annoncé sa volonté de mettre en place prochainement un dispositif permettant d'effectuer 500 tests par semaine pour le secteur de l'hébergement, dans les structures d'hébergement collectives. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté nationale de monter en charge sur le dépistage du COVID-19. Les salariés des structures dans lesquelles des personnes présentent les symptômes du COVID-19 ou sont infectées par le COVID-19 pourront bénéficier d'un dépistage dans les structures de ville. Par ailleurs, les professionnels de santé intervenant dans les structures peuvent solliciter l'URPS afin d'obtenir la liste des laboratoires de ville pratiquant les tests PCR et orienter les personnes.

Consulter les ressources disponibles sur le COVID 19 sur le dossier partagé de la Fédération

Rejoindre la liste d'échange slack spéciale COVID
19

Interpellations de la Préfecture de Région

Courrier au Préfet de région concernant la fin de la trêve hivernale/COVID-19

La concomitance du déconfinement le 11 mai et de la fin de la trêve hivernale prolongée le 31 mai préoccupe légitimement les acteurs de l'hébergement.

La Fédération IdF a été à l'initiative d'un courrier commun des SIAO franciliens et des fédérations du secteur pour interpeller le Préfet de région à ce sujet et être force de proposition. Les associations et fédérations signataires proposent, entre autres, un moratoire quant à la fermeture des places du dispositif hiver/COVID-19 et un effort exceptionnel de relogement des publics prioritaires.

Le courrier au Préfet est disponible [en cliquant ici](#)

Courrier au Préfet de région concernant l'aide alimentaire

La Fédération IdF constate l'accroissement et la diversification des besoins en matière d'aide alimentaire et de produits de première nécessité mais également, le bouleversement des distributions traditionnelles en cette période de pandémie et de confinement et en alerte le Préfet de Région.

Le courrier au Préfet est disponible [en cliquant ici](#).

Accès aux soins liés au COVID-19 des personnes sans couverture maladie

En cette période de crise sanitaire, il est fondamental que toute personne, qu'elle ait des droits ouverts à une couverture maladie ou non, puisse accéder aux soins.

Vous trouverez dans la suite de cet article les informations concernant :

- Le diagnostic et suivi des personnes sans couverture médicale présentant des symptômes évoquant une infection virale au COVID-19
- En cas d'hospitalisation : le Dispositif Soins Urgents et Vitaux (DSUV)

[Lire la suite](#)

Face à une personne malade présentant des symptômes du COVID 19, que faire? Comment agir?

Protocole à destination des structures

Une personne se trouve ou se rend dans la structure et présente des symptômes pouvant indiquer une infection au COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, maux de tête etc.) :

- **Si l'état de la personne ne présente pas de signes de gravité** (absence de difficulté respiratoire prononcée notamment) :
 - Isoler la personne et lui fournir un masque (si possible sur la structure) et respecter les gestes barrières (lavage de main, se tenir à une distance d'un mètre) ;
 - Contacter le médecin traitant de la personne, s'il existe, ou un médecin avec lequel la structure est en contact (Centre Municipal de Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Marade médicalisée, etc.) pour orienter la personne vers un dépistage COVID-19.
 - **Pour les personnes sans couverture médicale** ou ne pouvant pas accéder aux professionnels de santé de droit commun (par exemple du fait d'une faible maîtrise de la langue), **un grand nombre de Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) d'Ile-de-France sont en capacité de proposer des tests de dépistage du COVID 19** et certaines comme les PASS Avicennes (voir informations ci-dessous) ou Hôtel Dieu ont mis en place des circuits spécifiques COVID-19. L'Agence Régionale de santé tient à jour [via ce lien](#) un tableau de recensement de l'activité des PASS en cette période de crise sanitaire.
 - En l'absence de possibilité de mobilisation des ressources sanitaires habituelles, les équipes mobiles sanitaires de l'ARS peuvent être sollicitées à l'adresse : ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr

- Accompagner, dans la mesure du possible, la personne vers la structure de dépistage vers laquelle elle aura été orientée sur avis médical.

En attente d'un diagnostic et d'un test, si la personne est à la rue ou ne peut pas être isolée dans la structure elle peut être orientée vers une structure SAS COVID sur demande du médecin et avec une régulation de l'ARS.

[Plus d'informations sur notre site](#)

- **Si l'état de la personne présente des signes de gravité, notamment une détresse respiratoire, appeler le 15.**

En structure d'hébergement, une personne est testée et diagnostiquée positive au COVID-19 sans présenter de signes de gravité (détresse respiratoire notamment) :

- **Si la structure d'hébergement le permet, des mesures d'adaptation de la structure et de confinement doivent être mises en œuvre soit en confinant la personne malade seule soit par le confinement dans un même espace de plusieurs personnes malades.** Plusieurs outils et fiches de recommandations sont disponibles, précisant les mesures à mettre en œuvre :
 - [Une fiche concernant la création de « secteur COVID-19 » au sein des structures d'hébergement](#);
 - [La fiche doctrine de l'ARS Ile-de-France](#) sur les mesures à mettre en œuvre dans les structures d'hébergement qui accueillent des personnes atteintes du COVID-19 ;
 - [La fiche « malade à domicile » du Ministère de la Santé](#) (non spécifique au secteur de l'hébergement) ;
 - [Le protocole de bionettoyage des chambres des personnes malades](#) partagé par l'association Coallia que nous remercions.

Les équipes mobiles sanitaires mises en place par l'Agence Régionale de Santé peuvent être mobilisées en appui des structures d'hébergement ne disposant pas de professionnels de santé en leur sein pour effectuer un suivi de l'évolution de l'état des personnes malades. Vous pouvez pour cela les saisir l'adresse : ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr.

- **S'il est impossible de mettre en œuvre les mesures de confinement au sein de la structure d'hébergement**, alors la personne peut être orientée, via le médecin ayant posé le diagnostic COVID-19 et en lien avec l'Agence Régionale de Santé, vers un centre de desserrement pour personnes atteintes du COVID-19.

[Plus d'informations sur notre site](#)

Autres dispositifs mis en place

Médecins sans frontières a également ouvert une hotline spécifique sur le COVID pour venir en appui aux structures.

[Plus d'informations sur notre site](#)

Un centre de consultation COVID a ouvert dans le 19ème pour les personnes n'ayant pas de médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible.

[Plus d'informations sur notre site](#)

Informations sur le fonctionnement de la PASS-Avicenne

La PASS Avicenne organise un dépistage COVID pour les précaires avec éventuellement mise à l'abri.

Public concerné : patients SDF ou hébergés sans possibilités d'isolement afin de pouvoir les orienter vers les centres hébergement d'urgences COVID.

Les détails d'accès :

- Tous jeudis matin. de 9h08 à 12h08 (10 patients par matinée), plages de 20 mn.
- Rendez-vous téléphonique de 8h30 à 17h en passant par le numéro du standard 01 48 95 55 55 puis demander le poste 52783 (Pas de ligne directe malheureusement)
- Ils seront situés au bâtiment Mantout face à l'entrée principale.
- Les confirmations de rendez-vous peuvent être envoyées par mail (le système SMS est en panne)
- En principe, il y aura un bénévole qui accompagnera les patients à l'intérieur de l'hôpital (c'est en cours d'organisation)

Veille et recensement des structures qui maintiennent leur activité

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France travaille en partenariat avec l'association Solinum, avec le soutien de la Fondation Sanofi Espoir, dans le cadre du développement en Ile-de-France de l'outil [Soliguide](#), qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité.

En cette période particulière d'épidémie du Covid-19, Soliguide recense sur une page dédiée l'ensemble des structures dont l'activité est maintenue, en temps réel sur une [page dédiée](#).

Si votre structure n'apparaît pas sur le Soliguide et que son activité est maintenue, nous vous invitons à remplir le [formulaire](#) pour la faire apparaître sur le site.

[Faire apparaître sa structure sur Soliguide](#)

Domiciliation administrative

Prolongation des délais de validité des attestations d'élection de domicile

Suite à l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 qui prévoit la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et l'adaptation des procédures :

- Les **attestations d'élection de domicile (ou les agréments qui expirent entre le 12 mars et le 23 juin 2020) sont valables jusqu'au 23 août 2020**. Avant le 23 août 2020, les bénéficiaires ou les organismes agréés concernés doivent avoir déposé leur demande de renouvellement.
- Si l'état d'urgence sanitaire était prolongé, ces dates seraient à ajuster en fonction

Nous vous invitons à relayer largement cette information aux publics concernés par une domiciliation.

Organismes associatifs agréés pour la domiciliation administratives

Dans le contexte de confinement de nombreuses structures ont adapté leurs modalités de fonctionnement et une part importante d'entre elles permettent le retrait de courriers importants à la demande des personnes domiciliées.

Si une personne que vous accompagnez attend un courrier important, n'hésitez pas à prendre contact avec son organisme domiciliataire pour organiser la transmission du courrier.

Retrait des lettres recommandées avec accusé de réception

Pour les lettres recommandées : exceptionnellement, **La Poste allonge le délai de mise à disposition des lettres recommandées** afin de permettre le retrait. Ainsi pour toutes les lettres recommandées stockées et à disposition dans les points de retrait (fermé ou ouvert), le délai de garde sera prolongé **de 15 jours ouvrés au-delà de la date de fin d'application de l'état d'urgence sanitaire**. Infos sur le [site de la poste](#).

Certains bureaux de postes acceptent le retrait sans l'avis de passage et sur présentation d'une pièce d'identité : renseignez-vous, cela évite le déplacement de la personne sur le site.

Retrouvez la liste des bureaux de poste ouverts actualisée sur le [site de la poste](#)

Prolongation des titres de séjour arrivés à expiration durant le confinement pour une durée de six mois

Par l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 la durée de validité de certains documents de séjours expirés entre le 16 mars et le 15 mai 2020, déjà prolongée de trois mois par une ordonnance du 25 mars 2020 a été prolongée pour une durée de 3 mois supplémentaire, portant la durée de prolongation totale à six mois.

Cette mesure concerne les titres suivants :

- Visas de long séjour ;
- Titres de séjour ;
- Autorisations provisoires de séjour ;
- Récépissé de demande de titre de séjour ;

Cette prolongation est automatique et **ne concerne pas les attestations de demande d'asile dont la prolongation de durée de validité se limite à trois mois, pour les attestations expirant entre le 16 mars et le 15 mai 2020.**

Enregistrement de la demande d'asile

Depuis le début de la période de confinement, les Préfecture ont cessé d'enregistrer les demandes d'asiles des personnes et la plateforme téléphonique de l'OFII permettant la prise de rendez-vous pour demander l'asile a interrompu son service. Ainsi, les personnes qui souhaitent demander l'asile n'en ont pas la possibilité et n'ont pas la possibilité d'accéder aux conditions matérielles d'accueil (hébergement dans une structure du Dispositif National d'Accueil et droit à l'Allocation pour Demandeurs d'Asile). Face à cette situation, plusieurs associations ont saisi le Tribunal Administratif de Paris pour contester la suspension de l'enregistrement des demandes d'asile, sans décision préalable.

Par une [décision du 21 avril 2020](#), le Tribunal Administratif de Paris a enjoint le Préfet de Paris ainsi que les préfets de département d'Ile-de-France de rétablir dans un délai de cinq jours les dispositifs d'enregistrement de la demande d'asile. Il a également enjoint l'OFII de rétablir sans délai la plateforme téléphonique permettant la prise de rendez-vous en PADA et l'information des personnes souhaitant demander l'asile.

Cependant, en date du 27 avril 2020, les dispositifs d'enregistrement de la demande d'asile en Ile-de-France et la plateforme téléphonique de l'OFII n'ont pas été rétablis.

Actualités sur les dispositifs de l'emploi, sur les aides aux employeurs et les mesures pour le secteur de l'IAE

L'Etat et la Région Ile-de-France continuent à animer et à déployer les dispositifs d'urgence mis en place pour aider les employeurs à faire face aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire. En lien avec la phase de déconfinement annoncée à partir du 11 mai, les pouvoirs publics commencent à communiquer auprès des employeurs les premiers éléments sur les conditions pour envisager un redémarrage. A ce stade, des outils et des recommandations sont mis à disposition pour aider les employeurs à repenser l'organisation du travail et organiser les déplacements afin de limiter les risques d'exposition au coronavirus.

Le secteur de l'IAE continue à se mobiliser pour faire face aux graves impacts subis en raison de la crise sanitaire, et à agir en lien avec les pouvoirs publics pour faire émerger les solutions et les conditions nécessaires pour réactiver l'offre d'insertion par l'activité économique en Ile-de-France.

Actualités sur les dispositifs de soutien et les mesures à destination des employeurs

Rappel sur la mobilisation du dispositif de chômage partiel pour les employeurs

Les employeurs pourront continuer à mobiliser le dispositif de chômage partiel pour leurs salariés, dans les cas où cela s'avère nécessaire, au-delà de la date du 11 mai. La demande de mobilisation du chômage partiel faite par employeur ouvre un « droit de tirage » pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Certaines modalités de mise en œuvre du dispositif pourraient faire l'objet de modifications et d'évolutions réglementaires sur des périodes à venir en 2020, pour autant aucune annonce n'a pour été faite pour l'heure sur ce point. Les modalités du dispositif applicables restent celles stipulées par le Décret du 25 mars 2020.

Pour les structures envisageant de déposer une demande, nous vous rappelons que, par dérogation, les employeurs peuvent encore déposer de manière rétroactive, jusqu'au 30 avril prochain, une demande sur : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>. Jusqu'à cette date du 30 avril, le délai de dépôt sous 30 jours ne s'appliquera pas.

Les autres dispositifs de soutien aux entreprises et aux employeurs

L'Etat et la région Ile-de-France continuent à mobiliser des dispositifs d'aides aux employeurs pour faire face à la période, avec notamment le Fonds de Solidarité pour les petites entreprises (de 1 à 10 salariés) et les prêts de garantis par l'Etat.

Plus d'informations sur :

Le site de la Préfecture de Région : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Sante/COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires2>

Le site de la Région Ile-de-France : <https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-ile-de-france-lance-un-plan-durgence-pour-les-entreprises>

Premiers éléments à destination des employeurs pour organiser le travail dans le cadre d'une reprise d'activités

En lien avec la phase de déconfinement annoncée à partir du 11 mai, les pouvoirs publics commencent à communiquer auprès des employeurs les premiers éléments sur les conditions pour envisager un redémarrage. A ce stade, des outils et des recommandations sont mis à disposition pour aider les employeurs à repenser l'organisation du travail et organiser les déplacements afin de limiter les risques d'exposition au coronavirus. Des premières fiches pratiques, spécifiques à des secteurs d'activités (commerce, espaces verts, logistique...), peuvent être consultés et téléchargés sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Avec une majorité de structures contraintes de suspendre leurs activités économiques pendant la période, et également de profondes difficultés pour maintenir le lien et une dynamique des parcours auprès de leurs salariés en insertion, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique francilien est fortement impacté par la crise sanitaire, sociale et économique liée au COVID-19.

La Fédération Ile-de-France se mobilise depuis plusieurs semaines, avec les structures, les autres réseaux IAE et les partenaires institutionnels, pour dresser un tableau des problèmes affectant les SIAE et les personnes en parcours, et pour faire émerger collectivement des réponses. Dans le cadre de ces échanges, des premiers éléments de réponse ont pu être communiqués aux structures afin de leur permettre d'informer leurs salariés, de prendre les décisions d'urgence imposées par la situation et de mobiliser les dispositifs dédiés aux employeurs (ces éléments sont accessibles et régulièrement mis à jour sur : https://drive.google.com/drive/u/1/folders/1_7vD-uSBaX1w757DiBK-sbd1_hrNep1v).

Les SIAE restent encore en attente de certaines mesures de soutien prévues pour compenser une partie des impacts subis par le secteur et pour les accompagner dans une phase de reprise. La Fédération IDF et les réseaux partenaires continuent d'interpeller les partenaires institutionnels pour qu'ils mobilisent un plan de soutien à la hauteur des difficultés rencontrées et des attentes exprimées par les acteurs.

Au niveau national, la concertation avec les services du Ministère du travail se poursuivent et s'amplifient pour activer une mobilisation exceptionnelle du Fonds Départemental d'Insertion (FDI) au profit des SIAE. Au niveau régional, une réunion du Comité régional IAE IDF, qui s'est tenue le 22 avril en présence du Préfet de Région IDF, a permis de rappeler les difficultés qui persistent, et d'échanger sur les conditions à remplir pour accompagner un redémarrage progressif de l'activité des SIAE franciliennes en lien avec la phase de « déconfinement ».

Le Préfet de région a invité l'ensemble des acteurs à se mobiliser pour accompagner les entreprises de l'IAE dans l'étude et/ou l'organisation en vue d'une possible reprise de leurs activités. Le Préfet de région a souligné que la crise actuelle touche plus fortement les personnes les plus démunies, il souhaite que le secteur de l'IAE se mobilise afin de redéployer au mieux son offre de parcours et d'accompagnement dans l'emploi pour les franciliens en difficulté.

Le Préfet a donc demandé à ses services, à la Région Ile-de-France et aux autres collectivités partenaires, ainsi qu'aux réseaux IAE, de co-construire un plan spécifique pour accompagner et soutenir les SIAE d'Ile-de-France dans l'objectif de reprise. Des groupes projets doivent démarrer et œuvrer très rapidement pour activer des solutions d'accompagnement sur plusieurs grandes thématiques. L'une des thématiques concernera la mise en place de mesures sanitaires, et en particuliers l'accès aux masques et autres matériels de protection, afin de garantir la sécurité des salariés des SIAE.

Contact : Steven MARCHAND, Chargé de mission IAE/Emploi/ESS
steven.marchand@federationsolidarite-idf.org - Portable : 06.72.86.67.75

Un numéro vert pour faciliter l'accès aux soins des personnes sans abri

Le 8 avril, l'association « Accès aux Droits pour les Sans-Abris » a mis en place un numéro vert :

0800 94 66 90, ciblé sur une orientation médicalisée.

Il est gratuit et ouvert 7j s/7, de 10h à 22h.

Organisé avec des médecins volontaires, cette ligne s'adresse aux personnes vivant dans la rue comme à celles qui vont à leur rencontre et les accompagnent - travailleurs sociaux, maraudeurs des associations ou grand public confronté à une personne souffrante dans la rue. Il s'agit de faciliter l'accès aux soins et de lutter contre la grande exclusion.

Fonctionnement des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

En cette période, de nombreuses PASS fonctionnent de manière dégradée et reportent certains rendez-vous. Trois PASS sont actuellement fermées (PASS de Lariboisière et Cochin à Paris et PASS de Gonesse dans le Val d'Oise).

L'ARS a publié sur son site et actualise régulièrement un tableau concernant le fonctionnement des PASS (attention, certaines PASS n'y figurent pas n'ayant pas remonté les informations relatives à leur fonctionnement).

Nous observons des difficultés d'information des personnes sur les fonctionnements dégradés des PASS, notamment du fait qu'une part importante de la communication des PASS vers les personnes se fait par courrier et que de nombreuses structures de domiciliation sont fermées.

Nous vous invitons à informer les personnes habituellement suivies en PASS des conséquences possibles sur leur fonctionnement en cette période exceptionnelle et de contacter les PASS en amont des rendez-vous des personnes afin de s'assurer de leur maintien. Certaines PASS acceptent également de renouveler à distance les ordonnances afin d'éviter que les personnes se rendent dans les hôpitaux.

Pour les personnes ayant une couverture médicale, des médecins libéraux peuvent être consultés. La téléconsultation est remboursée à 100% du tarif sécurité sociale.

Dispositifs de soutien en santé mentale en période de confinement

En période de confinement, la santé mentale des personnes peut être affectée et les troubles habituels des personnes s'exprimer de façon prononcée. Psycom a recensé un certain nombre de ressources utiles pour la population générale et pour les personnes vulnérables dans un document disponible [via ce lien](#). Le GHU Paris a également recensé plusieurs ressources permettant de vivre mieux la période de confinement disponibles [via ce lien](#).

Vous trouverez de même sur le site du Centre Ressource Ile de France pour les personnes concernées par les troubles psychiques (Céapsy), pour leurs proches et pour les professionnels de nombreuses ressources dans cette période [via ce lien](#)

[Lire la suite](#)

Addictions et confinement

Durant la période de confinement, les difficultés des personnes liées aux addictions peuvent être exacerbées. Afin d'accompagner au mieux les personnes ayant des difficultés liées aux addictions, les professionnels du secteur de l'addictologie sont disposés à venir en appui du secteur AHI. Pour ce faire, Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France et la délégation régionale de la Fédération addiction travaillent ensemble à faciliter la mise en lien entre professionnels des deux secteurs.

Vous avez des besoins d'appui en cette période de confinement ? Vous souhaitez orienter des personnes accompagnées vers des soins en addictologie ? Des personnes accompagnées souhaiteraient accéder à des traitements de substitution aux opiacés ? Vous avez besoin d'intervention d'acteurs du secteur de l'addictologie dans votre structure ?

Signalez-le à Clotilde Hoppe, chargée de mission Santé – clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org et nous travaillerons avec la Fédération Addiction à une mise en relation avec les acteurs du secteur de l'addictologie de votre territoire.

[Lire la suite](#)

Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France et les associations partenaires franciliennes accompagnant les femmes victimes de violences s'alarment de la recrudescence des violences intrafamiliales pendant la période de confinement.

Le contexte de confinement peut générer des violences intrafamiliales qui impactent les femmes et les enfants, dans les logements privés mais aussi au sein des lieux d'hébergement (hôtels sociaux, hébergement en appartements diffus).

L'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (SEII - DDCT), en partenariat avec le Collectif féministe contre le viol (CFCV) a mis en place des formations pour aider les professionnels à repérer, orienter et accompagner à distance les victimes de violences

Vous trouverez des fiches réflexes en libre accès via cette plateforme: <http://cfcv.asso.fr/connexion-confinement/>

Mot de passe : 2020-onestla- Identifiant: connexion.pro

Le CFCV se tient par ailleurs à votre disposition, si vous avez besoin d'un soutien face à une situation: **0 800 05 95 95**
- lundi au vendredi 10h-19h.

Pour toute question complémentaire, l'OPVF est à votre disposition : ddct-opvf@paris.fr

Fiche ressource de la Ville de Paris, actualisée chaque semaine: paris.fr/prise-en-charge-#information-ecoute-orientation

Un dispositif d'hébergement d'urgence est coordonné par l'Union Régionale Solidarité Femmes : [Dispositif Marie Curie](#)

Retrouvez les précédentes ressources [via le lien suivant](#)

Initiatives

Solidarité-numérique : un centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles

La MedNum, coopérative d'acteurs de l'inclusion numérique coordonne l'action des médiateurs numériques professionnels comme bénévoles- qui souhaitent mettre leurs compétences à disposition des citoyens via un numéro non surtaxé permettant d'être accompagné dans ses démarches du quotidien en ligne :

01 70 772 372

du lundi au vendredi de 9h à 18h

Retrouvez également sur le site solidarite-numerique.fr des conseils, ressources et tutoriels pour les démarches numériques essentielles : communiquer avec ses proches, effectuer des démarches administratives, effectuer une téléconsultation médicale, faire ses courses en ligne...

Maintien du lien social et accès à la culture et aux loisirs en période de confinement

Pour permettre aux personnes de vivre mieux la période de confinement, de s'aérer l'esprit ou d'occuper son temps, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a créé [un espace dans le dossier de ressources partagées dédié aux ressources visant à maintenir le lien social, accéder à la culture et aux loisirs ou encore apprendre le français en confinement](#). De nouvelles ressources y sont disponibles.

Ressources pour activités Culture, sport, loisirs en confinement

De nombreuses ressources sont disponibles en ligne pour des personnes de tous âges, isolées ou en famille. Conditions : disposer de tablettes, ordinateurs ou smartphones et d'un accès à Internet. Certaines ressources peuvent également être imprimables et diffusables aux personnes en version papier.

Respirer en confinement : le kit culture du projet respiration : il s'agit de visites virtuelles de musée, de films gratuits, d'émissions de musiques, de jeux en lignes, d'outils éducatifs... Ces propositions ont été compilées par l'équipe du programme Respirations : Cultures du Cœur (et plus particulièrement celui de Gironde), Les Petits Débrouillards et la Fédération des acteurs de la solidarité.

Ce document n'est pas exhaustif et sera régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à transmettre vos suggestions via contact@respirations.org !



Retrouver le kit culture du projet Respirations [via ce lien](#).

Autres ressources : d'autres ressources en ligne sont disponibles, mises à disposition par des partenaires, associatifs ou institutionnels, mobilisés aux côtés des acteurs de la solidarité :

Cette semaine

- [Kit d'activités n°3, Pour s'amuser en restant chez soi](#) proposé par Chemins d'enfances
Plus d'informations : Julie Dutertre Responsable des opérations, j.dutertre@cheminsdenfance.org ;
- [Un recensement des outils d'apprentissage du français à distance](#) ;
- [Un kit transculturel pour mieux aborder la période de confinement avec les enfants](#) mis en place par les équipes du Dr Marie Rose Moro ;
- [Les ressources numériques des bibliothèques, musées et lieux de patrimoine de la Ville de Paris](#) ;
- [La lettre de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris](#) : propositions dans les domaines de la musique, de l'écriture et du spectacle vivant, du cinéma et autres lieux de création/diffusion culturelle ;
- [Le kit "Ici Ensemble"](#) de Langues Plurielles et TV5 Monde avec des fiches pédagogiques pour les apprenants et accompagnants pour l'apprentissage du français niveau A1 ;
- Orchestra Lab : ateliers musique pour les 7-11 ans <http://www.orchestralab.fr/>
- Fonds d'Art Contemporain : créer une œuvre d'art à la maison
<https://uneoeuvrealecole.wordpress.com/2020/03/25/une-oeuvre-a-la-maison/>

- Réseau Môm'artre : activités à faire à la maison (théâtre d'ombre, lettres pour le personnel soignant, les personnes isolées,...)
<https://drive.google.com/file/d/1nGo5KJUz7vZb40I12ZiBBINcSpMfP6Xe/view>
- BDnF : création de BD (application gratuite à télécharger sur son ordinateur)
<https://bdnf.bnf.fr/index.html>
- et bien d'autres n'hésitez pas à les retrouver sur notre [dossier partagé](#) !

Besoin de matériel informatique, de jeux, jouets, livres et autres loisirs ?

Le programme Respirations, en partenariat avec Emmaüs et Emmaüs Connect, lance une initiative pour mettre à la disposition des familles hébergées du matériel informatique, des jeux, des jouets, livres et autres loisirs.

Nous invitons toutes les structures qui accueillent des enfants en famille à remplir [ce questionnaire](#) sur leurs besoins. Elle seront ensuite mises en lien avec des structures locales d'Emmaüs et les équipes d'Emmaüs Connect pour être approvisionnées en matériel.

Apprendre le français en confinement

Pour les personnes qui souhaiteraient apprendre le français ou développer leur maîtrise de la langue durant la période de confinement, plusieurs outils ont été recensés.

Vous pouvez les retrouver :

- sur le site du réseau alpha, qui a mis en place [une page dédiée aux ressources pédagogiques pendant la crise sanitaire](#) ;
- sur le dossier partagé de la Fédération, dans la [rubrique dédiée à l'apprentissage du français](#).

Retrouvez également sur notre site toute l'actualité liée à l'épidémie du COVID-19

= > [Les outils mis en place par la fédération](#) ([dossier partagé](#), [boucle d'échange slack](#) et [tableau de recensement de la continuité d'activité des structures](#)).

=> Les précédents articles d'information de la Fédération autour de l'épidémie COVID-19 :

[Veille et recensement des structures qui maintiennent leur activité](#) : **[Pensez à actualiser vos données !!](#)**

[Dispositifs exceptionnels mis en place à Paris](#) ;

Aide alimentaire : différentes ressources [ici](#), [ici](#) et [là](#)

Santé :

- [Ouverture de la hotline "COVID-19" pour le projet Médecins Sans Frontières en Ile-de-France](#) ;
- [Centre de consultation COVID dans le 19e arrondissement de Paris](#) ;
- [Un numéro vert pour faciliter l'accès aux soins des personnes sans-abri](#) ;
- [Addictions et confinement](#) ;
- [Mise en place d'un dispositif national de soutien médico-psychologique aux soignants et aux personnels en charge de l'accompagnement](#) ;

- [Aide médicale d'Etat : des modifications ;](#)
- [Les services départementaux de la protection maternelle et infantile en IdFet à Paris ;](#)
- [Dématérialisation des demandes d'Aide Médicale d'Etat pour la durée de l'état d'urgence sanitaire](#)
- [Santé des personnes durant la période de confinement \(accès aux soins et aux droits, santé mentale, addictions\)](#)
- [Informations sur l'accompagnement de la fin de vie en structure d'hébergement et l'organisation des funérailles ;](#)

Accès aux droits :

- [Prolongation des attestations d'élection de domicile ;](#)
- [Renouvellement des cartes ADA \(Allocation pour demandeurs d'asile\) ;](#)
- [Dématérialisation de l'envoi des documents pour les allocataires n'ayant pas l'application "Mon compte CAF" ;](#)
- [ASE : continuité de la prise en charge des mineurs au-delà de 18 ans ;](#)
- [Continuité d'accès aux droits sociaux en période d'état d'urgence sanitaire ;](#)
- [Attribution de logement social et COVID-19 ;](#)

Hébergement - Logement :

- [Prestataires pour le nettoyage et la désinfection des appartements, chambres et espaces collectifs](#)

Accompagnement social :

- [Un guide sur l'accompagnement social à distance ;](#)
- [Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales ;](#)
- [Informations relatives à l'accompagnement des publics demandeurs d'asile et étrangers ;](#)
- [Apprendre le français en confinement](#)
- [Réflexions et points d'alerte sur les enjeux d'éthique du numérique en situation de crise sanitaire aiguë](#)

Informations à destination des employeurs et employeurs SIAE

- [Chômage partiel : l'État allonge le délai de dépôt des demandes par les employeurs ;](#)
- [Modalités d'activation du dispositif du chômage partiel ;](#)
- [Remontée et suivi des Réseaux « questions réponses des employeurs et des SIAE » auprès de la DIRECCTE Ile-de-France ;](#)

Informations à destinations des SIAE

- [Informations relatives aux structures bénéficiaires d'aides du Fonds Social Européen \(FSE\) ;](#)
- [Mesures mises en place à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Économique \(SIAE\) et demandeurs d'emploi ;](#)
- [SEVE emploi : continuez à vous former via la plateforme en ligne](#)
- [Mobilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Économique dans le cadre du projet "Résilience" ;](#)

Appels à projet et fonds spécifiques :

- [Ouverture d'un fonds d'urgence par la Fondation des Petits Frères des Pauvres ;](#)
- [Appel à projet - Axe 7- Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion \(FILE\) ;](#)

Mobilisation des bénévoles :

- [Face à la baisse des effectifs dans les structures : mobiliser les bénévoles et la réserve civique](#)
- [Actions de bénévolat et/ou de mécénat de compétences mobilisables gratuitement](#)

Aménagement des missions de service civique :

- [Information à destination des structures accueillant des volontaires en mission de Service Civique.](#)

Contact :

Clotilde Hoppe, 01 43 15 13 93

clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Elise Noël-Chevalier, 01 43 15 13 93, Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile de France, All rights reserved.

elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org

Contact :

contact@federationsolidarite-idf.org

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) vient d'entrer en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internet à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !



This email was sent to

<<Email Address>>

why did I get this?

[unsubscribe from this list](#)

[update subscription preferences](#)

Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France · 30 boulevard de Chanzy · Montreuil 93100 · France

